



Marie Lemay Lachance, avocate

Directrice, affaires réglementaires et litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 831-4482

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : marie.lemaylachance@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 1^{er} avril 2026

M^e Carolina Rinfret

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5e étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2025

Notre dossier : 312-01049

Dossier Régie : R-4287-2024 – Phase 3A

Chère consœur,

Nous accusons bonne réception des demandes de renseignements (« DDR ») transmises par les intervenants relativement au dossier mentionné en titre auxquelles Énergir doit répondre au plus tard le 2 avril 2026 selon l'échéance fixée par votre lettre du 17 décembre 2025 ([A-0109](#)).

Les questions posées dans les DDR sont nombreuses et nécessitent plusieurs heures de travail par ses équipes. Malgré sa bonne volonté, notamment en raison du fait que plusieurs équipes ont été sollicitées par le dépôt de la première vague de documents du dossier tarifaire 2026-2027, Énergir ne sera vraisemblablement pas en mesure de respecter ce délai.

Par conséquent, Énergir demande respectueusement à la Régie de lui accorder un délai supplémentaire de trois (3) jours ouvrables, soit jusqu'au 9 avril 2026, afin de transmettre ses réponses aux DDR des intervenants.

Énergir soumet d'emblée qu'elle ne s'opposerait pas à ce que la Régie octroi un délai supplémentaire similaire aux intervenants, soit jusqu'au 17 avril 2026, pour le dépôt de leurs preuves actuellement prévu le 14 avril 2026.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Marie Lemay Lachance*

Marie Lemay Lachance

MLL/mb